

# Rapport d'activité

20

05

Scam\*

## le conseil d'administration 2005/2006

**Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles** Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, Charles Brabant, Ange Casta (président), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann, Marc Voinchet **Collège des œuvres électroniques et informatiques** Virginie Guilminot **Collège des auteurs de l'écrit** Olivier Weber (trésorier), Jacques Marseille (de juin à octobre 2005) **Collège des œuvres de commande institutionnelle** André Delacroix (vice-président) **Collège des journalistes** Michel Diard **Collège des images fixes** Peter Knapp **Comité belge de la Scam** Françoise Wolff.

## le comité belge 2005/2006

**Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles** Loredana Bianconi, Sophie Bruneau, Pascal Perez, Violaine de Villers, Françoise Wolff (présidente du comité belge) **Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores** Grégor Beck **Collège des auteurs de l'écrit** Thomas Gunzig, Jean-Jacques Jaspers, Anita Van Belle, Jean-Pierre Verheggen, Marie Wabbes **Collège des auteurs d'œuvres électroniques et informatiques** Benoit Peeters.

Rapport présenté par Laurent Duvillier, délégué général – gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 24 mars 2006. Étaient présents Ange Casta (président), Jacques Barsac, Patrick Benquet, Agnès Bert, Charles Brabant, André Delacroix (vice-président), Michel Diard, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin, Virginie Guilminot, Martine Kaufmann, Claude Lanzmann, Guy Seligmann, Alain de Sédouy, Olivier Weber (trésorier), Françoise Wolff.

## sommaire

- p. 2 Éditorial du Président
- p. 3 Éditorial du Délégué général
  
- p. 5 1 Les auteurs de la Scam**
  - Les nouveaux auteurs membres de la Scam
  - Les auteurs membres de la Scam
  
- p. 9 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits**
  - Les déclarations
  - Les perceptions brutes en 2005
  - Les répartitions brutes en 2005
  - Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2005
  
- p. 21 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam**
  - Les comptes des activités culturelles et sociales en 2005
  - L'action culturelle
  - L'action sociale
  
- p. 27 4 Les actions professionnelles**
  - Les actions en faveur du droit d'auteur
  - Les actions en faveur de la relation auteurs
  
- p. 35 5 La gestion de la Scam**
  - Le coût net de la gestion en 2005
  
- p. 38 Scam Belgique**
  
- p. 40 Les commissions**
  - Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2005**
  - Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2005**
  - Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs**

## éditorial du président

La Scam a 25 ans. Elle est née d'une nécessité. L'espace de création et de diffusion constitué par le documentaire, le reportage élaboré, les œuvres radiophoniques et de l'écrit, et plus tard les œuvres générées par les nouvelles technologies n'était pas réellement défendu tant pour ce qui concerne le droit moral que les conditions de la perception et de la répartition des droits d'auteur. Autour de Charles Brabant –qui en fut le premier président– des auteurs se sont peu à peu regroupés et après une longue bataille ont permis la naissance de la Scam, Société civile des auteurs multimedia. Il paraissait évident, dès l'origine que l'avenir verrait se croiser et se conforter les différents modes d'expression. La suite le montre.

La Scam compte à ce jour 22 000 auteurs appartenant aux différents domaines qui alimentent son répertoire. Elle est entrée dans une nouvelle phase de son existence. L'année 2005 a été essentiellement marquée par deux étapes.

Le premier semestre a vu l'aboutissement des deux grandes réformes mises en route au cours des années 2003 et 2004, et devenues indispensables :

- Application de l'élargissement du mode du vote à tous les auteurs par voies directe, postale et électronique -acquis en mars 2004- qui a permis de faire adopter par l'assemblée générale de juin 2005 la seconde réforme.
- Cette seconde réforme, après 15 mois d'études, de concertations, de débats qui ont entraîné 600 amendements, a permis de repenser complètement les conditions de la répartition des droits, pour plus de clarté et d'équité. Ce nouveau mode de répartition (NMR) a donc été approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2005 par 63,22 % des votants. Les nouvelles règles sont en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le second semestre a été consacré aux premières mesures permettant d'ouvrir sur l'avenir, en particulier en renforçant le dispositif des aides directes à la création et aux auteurs. La mise en route des « Étoiles de la Scam » –votée par le conseil d'administration en mars 2005 et approuvée par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2005– vient compléter en aval les bourses « Brouillon d'un rêve » qui, en amont, permettent à des projets de voir le jour. Les Étoiles de la Scam distingueront chaque année 30 œuvres de grande qualité, achevées et diffusées, choisies par un jury renouvelé, après une présélection rigoureuse qui concernera plusieurs centaines d'œuvres. Cette présélection, commencée au cours du second semestre 2005, a été prise en charge par la commission des œuvres audiovisuelles renouvelée. Elle nécessite une organisation importante, une rigueur et un désintéressement de la part des commissaires –beaucoup sont nouveaux- qui témoignent d'une motivation militante qui doit être soulignée.

La Scam consacrera près de 450 000 euros à ces actions de soutien à la création auxquelles viennent s'ajouter les aides aux festivals et manifestations favorisant la diffusion du documentaire.

Dans une période d'intenses mutations, structurelles, économiques, culturelles, alors que tant d'auteurs ont de la difficulté à s'exprimer et à en vivre, il appartient à la Scam d'anticiper par la réflexion et les actions, d'entrouvrir des portes pour imaginer un futur.

**Ange Casta** Président de la Scam

## éditorial du délégué général

La convergence des réseaux s'est rapidement accompagnée de celle des contenus. Cette 3<sup>e</sup> « révolution industrielle » censée nous introduire dans la Société de l'Information, nous « déboussole », nous qui sommes attachés à la création de qualité, aux savoirs. Elle a en effet une incidence directe sur le marché global de l'Information, en ce qu'elle ouvre des perspectives sans précédent pour l'accès au patrimoine culturel dans sa diversité et qu'elle favorise l'émergence de nouvelles expressions ; mais elle porte aussi le piratage des œuvres à un degré jamais atteint à l'échelle planétaire et introduit de nouveaux producteurs d'Information créant une confusion des contenus dans laquelle nous perdons nos repères. Elle est porteuse de tous les dangers, on veut croire qu'elle l'est aussi de tous les possibles et après tout, la technique n'est jamais qu'un outil qui ne demande qu'à être maîtrisé. C'est un choix de civilisation auquel nous sommes bel et bien confrontés, dont la société civile et les hommes politiques peinent à prendre la mesure (Il n'est qu'à se reporter aux derniers débats entourant le vote de la loi DADVSI !).

Pour nos auteurs et leurs sociétés de gestion collective, il s'agit de s'inscrire dans une dynamique d'ouverture et non pas de repli défensif.

Certes, les technologies numériques de l'information et de la communication (TIC) ébranlent les droits des auteurs en fragilisant la gestion collective traditionnelle : déstabilisation des grands médias nationaux par déplacement de la publicité ; fragmentation des modalités de mise à disposition des œuvres entraînant les SPRD dans une « course au contrat » acharnée, laborieuse et peu rentable ; profusion technologique générant un risque de cannibalisation des exploitations entre elles ; entrée en scène de nouveaux acteurs gagnés au copyright et aux DRMs, avides pour les uns de récupérer la maîtrise de droits qui se sont « égarés » vers des sociétés de gestion collective dont le répertoire a fait la force, avides pour les autres de généraliser l'usage de systèmes propriétaires de gestion des droits numériques ; insaisissabilité des œuvres échangées de pair à pair (P2P), ou butinées par Station Ripper...

Ces mêmes TIC sont à l'origine d'une banalisation des contenus, d'une dévalorisation des œuvres et de leurs auteurs, bref d'une fragilisation générale de la création : on assiste « à l'effacement du nom et de la figure de l'auteur comme garants de l'identité et de l'authenticité du texte puisque celui-ci peut être constamment modifié par une écriture multiple et collective » observe avec acuité un chercheur en sciences sociales (Roger Chartier). De même, la surabondance de l'Information rime avec l'absence de hiérarchisation des contenus et pose le problème de leur référencement. L'effacement des frontières est propice au lancement sur un marché devenu mondial de concepts standardisés déclinables selon des formats locaux, indices d'une « culture » dominante plus que d'identités culturelles vivaces. La chaîne de valeur se déplace des contenus vers les contenants, avec pour corollaire l'expulsion progressive des créateurs hors du circuit « profitable »...

Mais enfin il ne tient peut-être qu'à nous, représentants de la société civile, à vous, auteurs de penser différemment notre avenir et de peser sur nos politiques pour que la Technologie cesse d'être accaparée par quelques-uns, qu'elle serve de levier pour le rayonnement culturel et la création au lieu d'être une fatalité dévastatrice : ainsi la demande culturelle devrait-elle bénéficier du projet de Bibliothèque numérique européenne mis sur les rails pour contrecarrer la tentative de privatisation du patrimoine par Google ; la diversification de l'accès aux œuvres, l'essor des usages nomades et plus généralement celui de l'interactivité, autant de potentialités qui, judicieusement régulées par des outils adaptés et l'usage d'identifiants –ce n'est pas tout à fait une utopie–, peuvent offrir une chance inégalée de rencontrer un nouveau public à des œuvres anciennes, ancrées dans des cultures régionales minoritaires ou encore que leur degré d'exigence réservait à quelques « happy few », tout cela sans omettre la faculté d'accéder aux œuvres en temps différé, là où l'on veut comme on veut, désormais proposée au public. Enfin, à l'autre bout de la chaîne ou plutôt à son origine, n'oublions pas les créateurs, qui pourront puiser de nouvelles sources d'inspiration dans ce vivier, désormais largement offert.

À la Scam de s'inscrire dans ce mouvement.

**Laurent Duvillier** Délégué général de la Scam



## **Les auteurs de la Scam**

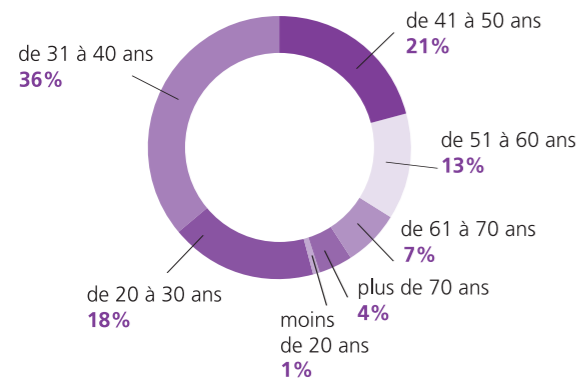
Plus de 22 000 auteurs au 31 décembre 2005  
Plus de 3 500 nouveaux membres en 3 ans

# 1 les auteurs de la scam

## les nouveaux auteurs membres de la scam

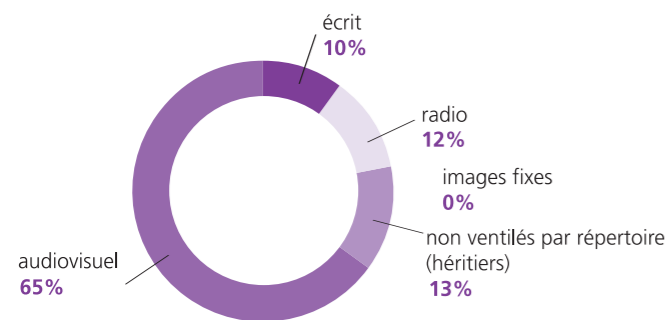
En 2005, la Scam a accueilli 1 194 nouveaux associés, dont 103 au sein de notre bureau belge, 19 dans notre filiale canadienne et 150 héritiers.

### Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge

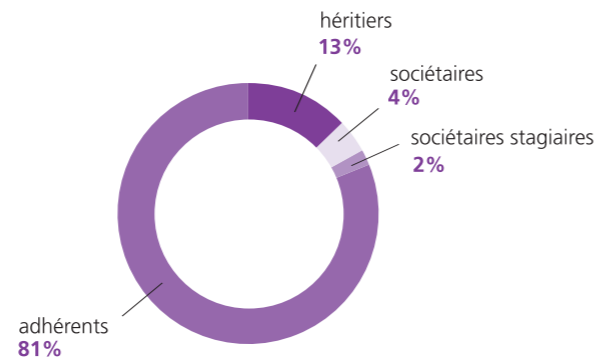


54% des nouveaux membres ont entre 20 et 40 ans, alors que cette tranche ne représente que 23 % de l'ensemble des membres.

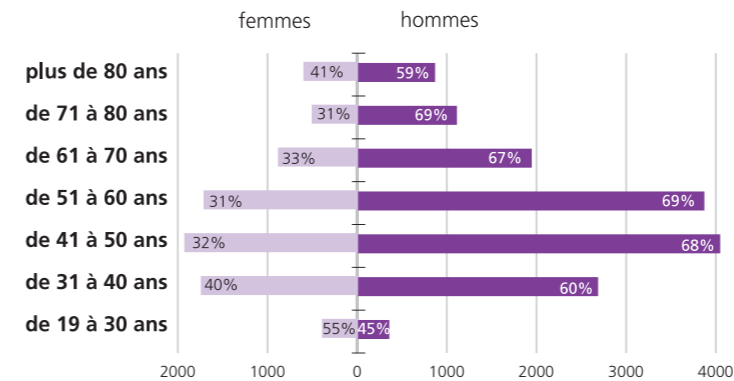
### Ventilation des nouveaux membres par répertoire



### Ventilation des nouveaux membres par grade



### Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge



Cette pyramide permet de faire les constats suivants concernant les auteurs membres de la société :

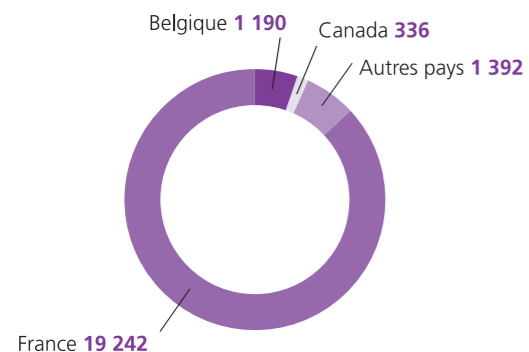
- 65,60 % sont des hommes et 34,40 % sont des femmes, soit une légère augmentation de la présence des femmes au sein de la Scam,
- 23 % ont moins de 40 ans,
- 52 % ont entre 41 et 60 ans,
- 26 % ont plus de 60 ans.

### Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents	Héritiers	Total	% des membres	% des voix aux A.G.
audiovisuel	2 196	2 820	9 220		14 236	64,24%	54,47%
télévision	1 913	2 534	8 650		13 097	59,10%	47,92%
œuvres institutionnelles	167	164	236		567	2,56%	3,83%
œuvres électroniques	116	122	334		572	2,58%	2,73%
images fixes	106	72	77		255	1,15%	2,27%
radio	569	840	1 732		3 141	14,17%	14,49%
écrit	1 323	940	1 031		3 294	14,86%	28,54%
presse	210	130	39		379	1,71%	4,42%
littérature	1 113	810	992		2 915	13,15%	24,12%
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 234	1 234	5,57%	0,22%
<b>total</b>	<b>4 194</b>	<b>4 672</b>	<b>12 060</b>	<b>1 234</b>	<b>22 160</b>		

# 1 les auteurs membres de la Scam

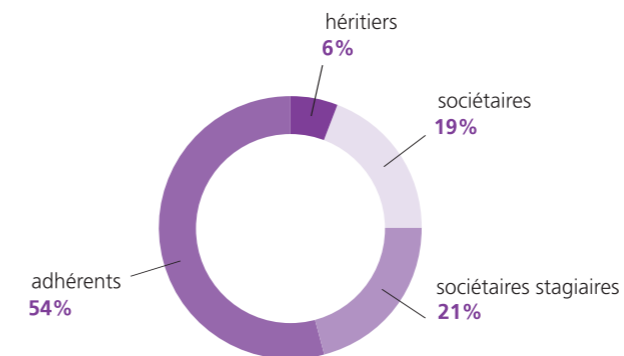
### La nationalité des auteurs membres de la Scam



Au 31 décembre 2005, la Scam regroupe 22 160 auteurs, dont 1 170 membres de notre bureau belge et 329 de notre filiale canadienne. Ce chiffre tient compte des 1 194 nouveaux membres ainsi que des traités d'héritier. Les héritiers des auteurs décédés qui n'ont pas encore adhéré à la Scam ne sont pas inclus.

13% des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

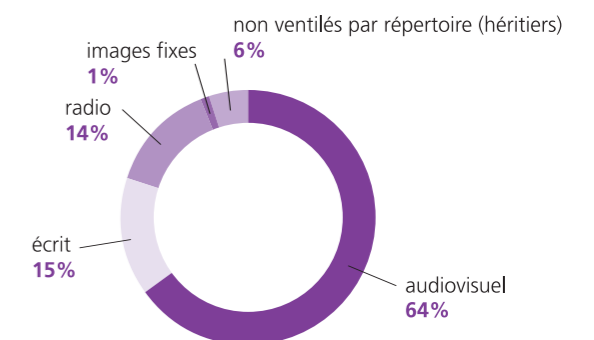
### Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2004 :

- sociétaires : +1,43 %
- sociétaires stagiaires : -0,23 %
- adhérents : +7,87 %
- héritiers : +12,49 %

### Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2004 :

- audiovisuel : + 5,43 %
- écrit : + 1,86 %
- radio : + 4,53 %
- images fixes : -0,39 %
- héritiers : + 12,49 %

# 2

## Le répertoire, la perception et la répartition des droits

27 648 nouvelles œuvres audiovisuelles déclarées  
Des perceptions en progression de 1,87 % à 59,5 M€  
Maintien du volume des répartitions à plus de 56 M€

## 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

### A / L'exploitation du répertoire de la Scam

#### 1 - Exploitation des œuvres télévisuelles

##### Les déclarations

Au cours de l'année 2005, 27 648 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 360 en Belgique et 359 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2004 (10 673 œuvres) et 2005 (11 454 œuvres), mais 2 937 (près de 11 %) concernaient encore l'année 2003.

Les 10 673 déclarations audiovisuelles reçues en 2005 pour l'année d'exploitation 2004 représentent près de la moitié de l'ensemble des déclarations reçues pour l'année 2004. Sur ces 10 673 déclarations, 54% sont parvenues après le 31 mars 2005, dont 17% concernaient le premier semestre 2004, soit un délai de plus de neuf mois entre la diffusion de l'œuvre et sa déclaration par l'auteur. Ces délais de déclaration trop importants obligent la Scam à être prudente lors de l'élaboration des tarifs prévisionnels et à conserver la trésorerie nécessaire pour le versement des soldes. De plus, le minutage de ces œuvres ne peut être pris en compte dans les partages intersociaux, les répartitions de celles-ci intervenant après les négociations. Le retard de certains auteurs est donc préjudiciable à l'ensemble de la société.

Pour l'année 2005 qui fera l'objet de répartitions en 2006 et 2007, la Scam a reçu au 15 février 2006, 14 216 déclarations, représentant environ les 2/3 de l'ensemble des nouvelles œuvres exploitées en 2005.

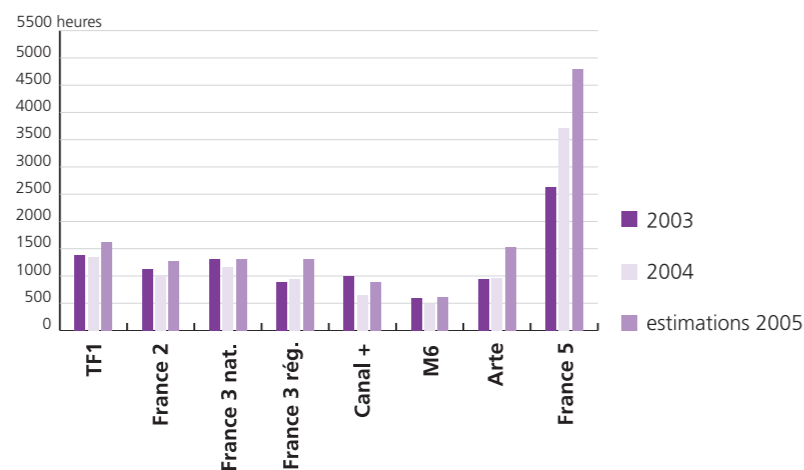
##### Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

13 043 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2004 sur les sept chaînes hertziennes, soit une augmentation de 2,16% par rapport à 2003 en tenant compte des diffusions sur les réseaux numériques de Canal +, de la tranche horaire 14h-19h d'Arte et de la tranche horaire 19h-3h de France 5.

Si l'on exclut les canaux numériques, l'évolution se traduit par une hausse de 8,44%.

##### Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

(hors canaux numériques)(\*)



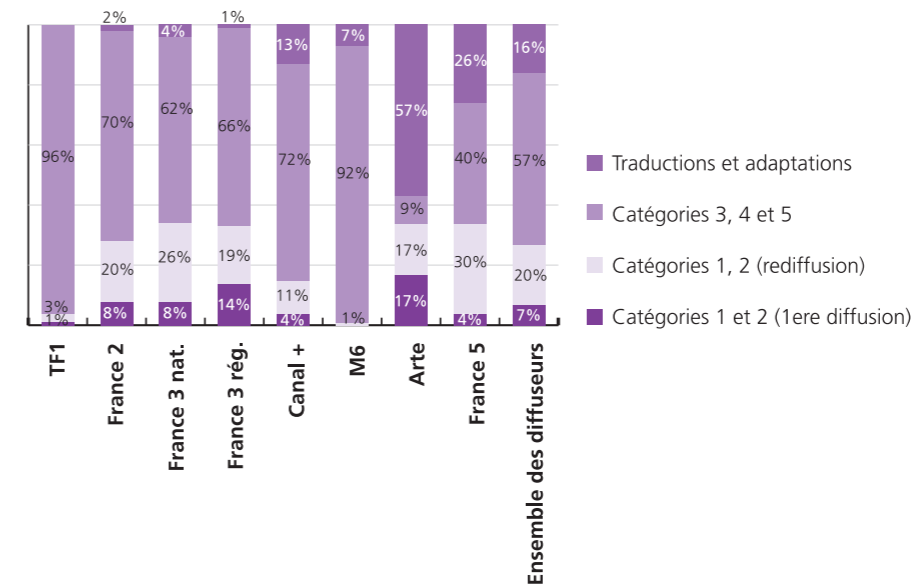
(\*) Remarque: L'année d'exploitation 2003 bénéficie de deux ans de répartition (2004 et 2005) alors que l'année d'exploitation 2004 n'est répartie que depuis une seule année (2005). Cela explique l'impression d'une baisse des diffusions en 2004.

Comme évoqué lors du précédent rapport d'activité, la forte augmentation du volume diffusé sur France 5 est due, pour l'essentiel, à la prise en compte de la tranche horaire 19h-3h retransmise par le câble et les satellites pendant la diffusion hertzienne d'Arte.

Les estimations pour 2005 tendent à montrer une augmentation du volume du répertoire Scam diffusé sur les chaînes hertziennes corroborée par les résultats de notre répartition des diffusions du premier semestre 2005 en février 2006.

##### Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes

(hors canaux numériques)



Pour l'exploitation 2004, la proportion des œuvres télévisuelles de catégories 1 et 2 ayant fait l'objet d'une première diffusion ou d'une rediffusion a augmenté dans les programmes de France 3 régional, France 5 et Arte tandis qu'elle reste stable sur TF1 et diminue légèrement sur France 2, France 3 National, M6 et Canal +.

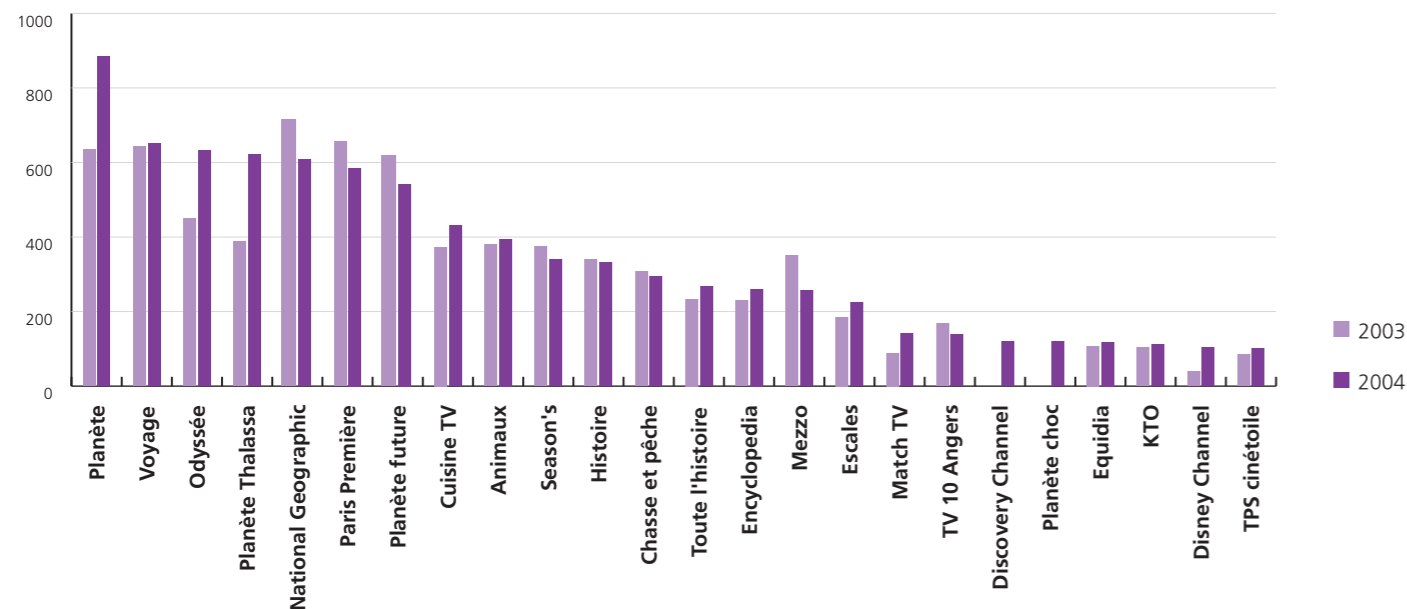
Globalement, on constate une progression des catégories 1 et 2 de 1 point par rapport à 2003. Par ailleurs, le volume horaire représenté par les traductions & adaptations est très important sur Arte compte tenu de la double nationalité de cette chaîne, ainsi que sur Canal plus et France 5. Il faut toutefois rappeler que ce volume horaire ne représente que 10% de sa valeur dans le cadre des partages intersociaux.

Les répartitions pour des génériques et habillages représentent moins de 0,2% du volume global.

##### Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

En 2005, 72 chaînes thématiques ont été analysées représentant 12 420 heures de diffusion contre 66 chaînes en 2004 pour un volume global de 8 540 heures, soit une augmentation de 45,43%. Parmi ces 72 chaînes, 62 ont concerné l'année d'exploitation 2004 représentant 8 812 heures de diffusion et 2 381 heures l'année d'exploitation 2003. Le volume de diffusion réparti en 2004 pour l'année d'exploitation 2003 avait été de 6 399 heures, soit une progression de 37,71%. Ce volume de diffusion sur les chaînes du câble et des satellites correspond au volume effectivement réparti et ne tient donc pas compte de l'ensemble des multi-diffusions dans la période de 35 jours (seule une diffusion tous les 35 jours sur la même chaîne est comptabilisée).

24 chaînes ont été réparties pour plus de 100 heures de diffusion chacune pour les exploitations 2004



## 2 - Exploitation des œuvres radiophoniques

### Les déclarations

Au titre de l'année d'exploitation 2004, 1 034 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 956 pour les diffusions 2003 (+ 8%). Pour le même exercice, 1 078 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1 137 l'année précédente (- 5%). 85 157 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été réparties au titre des diffusions 2004 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 4% par rapport à l'année précédente. Cependant, le nombre des lectures éditées radiodiffusées, 1 768 en 2004, est en baisse d'environ 30%. Elles ont été réglées à 76 éditeurs.

### Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam

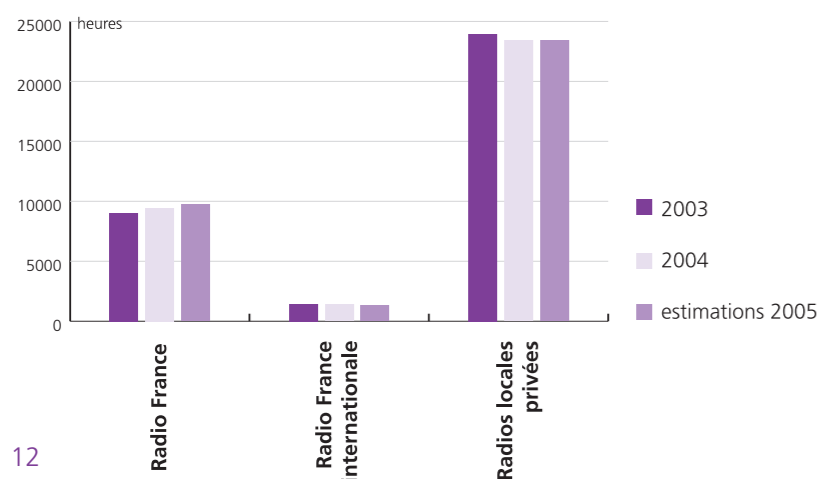
Au titre de l'année d'exploitation 2004, 34 258 heures d'œuvres radiophoniques ont été réparties au cours de l'année 2005, en hausse de 11,14% par rapport à l'année 2003.

Pour le groupe Radio France, 48 chaînes (dont 43 radios locales) ont été analysées, à raison de 9 457 heures déclarées et réparties. Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 1 405 heures.

138 Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) sont à l'origine des diffusions représentant un volume réparti de 23 395 heures. Le volume réel réparti pour l'année d'exploitation 2003 a été de 23 951 heures, soit un complément de 13% au cours de l'année 2005.

Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes.

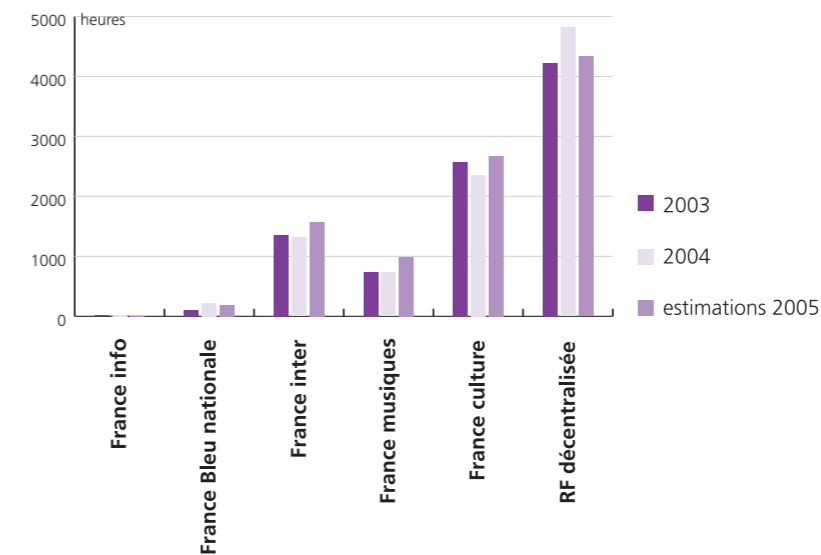
### Évolution globale de la répartition des diffusions



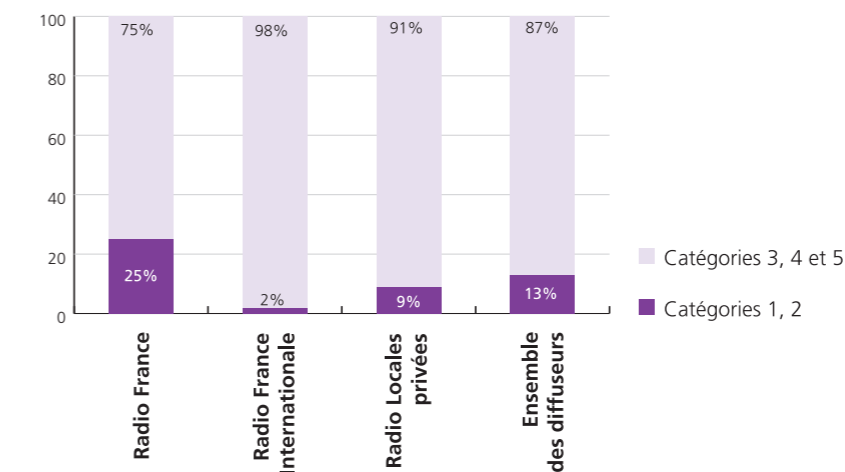
Si l'on compare les volumes strictement répartis au cours des deux dernières années de gestion, l'exploitation de notre répertoire radiophonique progresse pour les diffusions 2004 de +13% sur Radio France, de + 5% sur Radio France Internationale et de +11% sur les Radios locales privées.

L'augmentation du minutage 2004 par rapport à celui de 2003 est d'ores et déjà confirmée pour Radio France de +5%, grâce à l'essor des diffusions du répertoire sur le réseau France Bleu (+14% à lui seul). Elle n'est en revanche pas encore confirmée pour RFI (-1,46%) et les Radios locales privées (-2,32%) au 31/12/2005.

### Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France



### Classement des œuvres radiophoniques par catégorie



Sur l'ensemble des radios pour les diffusions 2004, les catégories 1 et 2 représentent 13 % du temps réparti, soit une diminution d'un point par rapport à 2003. Cette légère baisse se ressent surtout sur les Radios Locales Privées mais également, de manière plus discrète, sur Radio France. Cette proportion se stabilise sur Radio France Internationale.

### 3 - Exploitation du répertoire de l'écrit

#### Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles déclarées.

En 2005, la Scam a réparti 605 997€ directement aux auteurs et 475 629€ aux éditeurs. Les éditeurs membres de la SCELf ont perçu 88% de cette somme, soit 418 870€.

Le total, soit 1 081 626€, représente 1,92% de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2005.

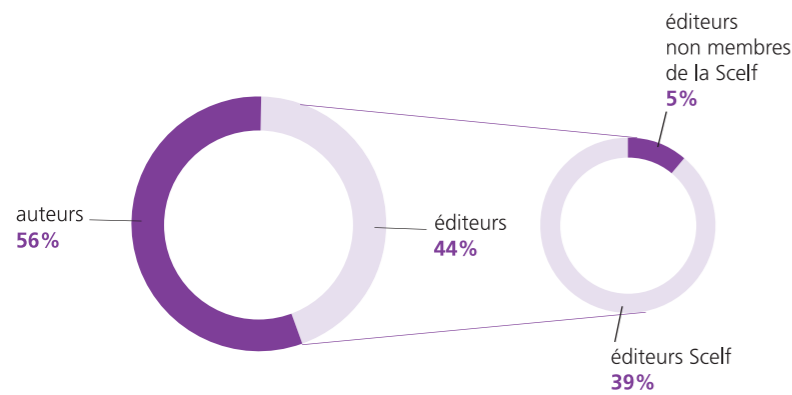
#### Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et des cédéroms, des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Liaisons.

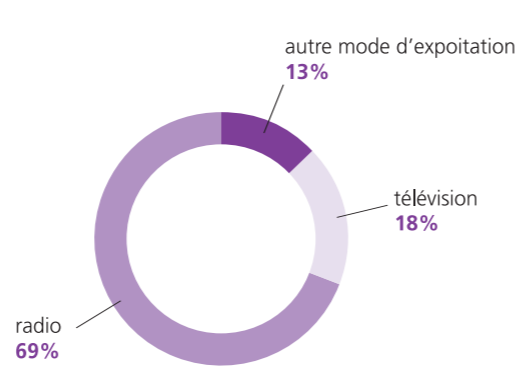
En 2005, 25 266€ ont été répartis à 327 auteurs:

- Pour le site VNUnet.fr, 23 490 euros ont été répartis entre 254 auteurs,
- Pour le Groupe Liaisons, 1 776 euros correspondant à des réserves de droits de 1999 ont été répartis à 73 auteurs. Il n'y a pas eu de répartition principale pour les exploitations 2004 compte tenu de la renégociation en cours du contrat concernant les exploitations depuis 2003.

#### Répartition de l'Écrit par ayants-droit



#### Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



### 4 - Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision.

Durant l'année 2005, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision:

- 42 422€ pour 869 photos
- 62 582€ pour 1 916 dessins

La Scam recense à fin 2005, 277 221 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits provenant du CFC. La Scam a réparti en 2005 16 530€ au titre de la reprographie.

La répartition totale pour les images fixes est donc de 121 534€.

## 2 B / Les perceptions: une augmentation de 1,87 %

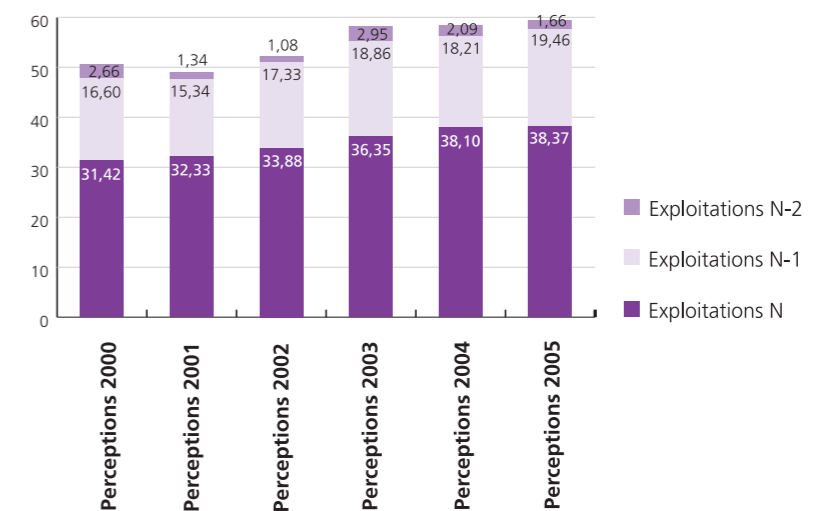
Les principales sources de perception des droits par la Scam :

**Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs :** Une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants-droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

**La copie privée :** Cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants-droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

**La reprographie :** Le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

#### Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 1,87 % par rapport à l'année 2004 (+ 0,7 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et + 6,9 % au titre de l'année d'exploitation précédente (N-1).

L'augmentation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la fluctuation des partages intersociaux, la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire sur celle-ci. Ainsi, pour la Scam, les encaissements sont en progression pour France 2 et M6, en baisse pour TF1, France 3 et Arte et stable pour Canal+ et France 5.

Il faut également noter l'arrivée de nouvelles perceptions :

– Retransmissions ADSL (Free et TPS), Le Sat, Canal Horizon Satellite pour les années 2004 et 2005

– La Chaîne Parlementaire et Public Sénat pour les années 1999 et 2000

Par ailleurs, la Scam a reçu des règlements complémentaires au titre des années 2004 et antérieures pour un montant de 2,8 millions€ (Radio France, Câble belge, INA, Canal Satellite Caraïbes et Réunion, AB Sat, ...)

### Présentation des perceptions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 7)

Mode d'exploitation	2004		2005		2005/2004
	€	%	€	%	
télévision	43 342 893	74,2	44 306 779	74,5	2,22
radiophonie	4 990 842	8,5	5 752 653	9,7	15,26
télévision et radiophonie*	8 977 875	15,4	8 426 791	14,2	-6,14
vidéogrammes et phonogrammes	109 684	0,2	217 770	0,4	98,54
support graphique	640 551	1,1	275 785	0,5	-56,95
multimédia	60 288	0,1	56 273	0,1	-6,66
récitation publique	73 257	0,1	59 609	0,1	-18,63
INA	192 889	0,3	368 715	0,6	91,15
autres exploitations	16 786	0,0	34 165	0,1	103,53
<b>total</b>	<b>58 405 065</b>	<b>100</b>	<b>59 498 540</b>	<b>100</b>	<b>1,87</b>

(\*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellites en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition. Il est rappelé pour mémoire qu'en 2003 la télévision représentait environ 95 % de ce poste et la radio 5 %.

## 2 C/ Les répartitions : 4 % d'augmentation pour l'année d'exploitation en cours

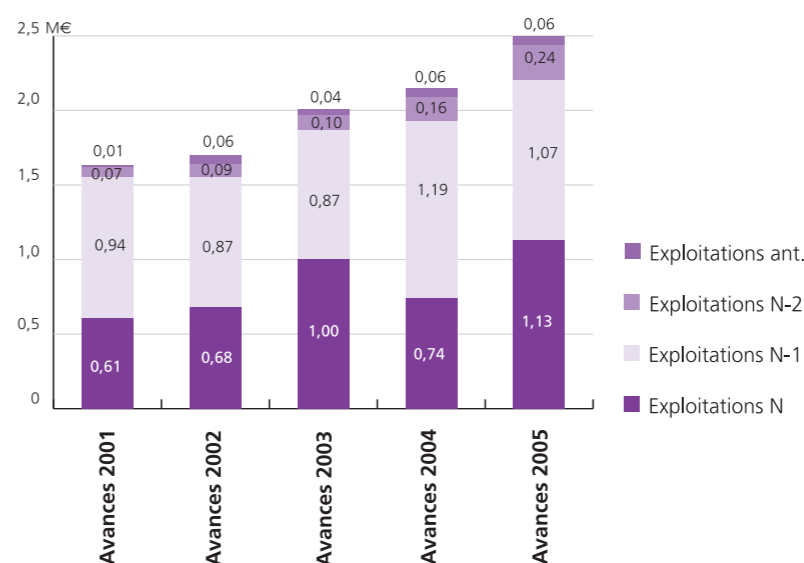
Globalement, les répartitions en 2005 enregistrent une très légère baisse de 0,41% par rapport à 2004. La Scam poursuit l'amélioration du traitement des répartitions. En perfectionnant l'analyse de l'exploitation, en affinant le calcul des tarifs prévisionnels, la Scam a augmenté de 4% le montant des répartitions au titre de l'année d'exploitation en cours (2004 versé en 2005). La société poursuivra ces développements en 2006 et 2007 avec pour objectif à terme de réduire significativement les délais de mise en répartition.

### Évolution des répartitions brutes



Ces actions ont permis d'augmenter significativement le volume des droits répartis pour l'année en cours en particulier en 2004 pour l'année d'exploitation 2003. Ceci se confirme sur les montants répartis complètement au cours de l'année suivante. Ainsi, en 2005, le montant des droits répartis au titre des exploitations 2003 a baissé de 13,7%.

### Évolution des avances



Les montants versés en 2005, pour des exploitations en 2005, correspondent pour plus de 60% à des versements sous forme d'avance. Ces règlements sous forme d'avances présentent une augmentation croissante et de l'ordre de 16% en 2005 par rapport aux avances versées en 2004.

Les autres sommes correspondent aux répartitions canadiennes (dont l'année de gestion est en décalage), ainsi qu'aux auteurs reproduits dans la presse.

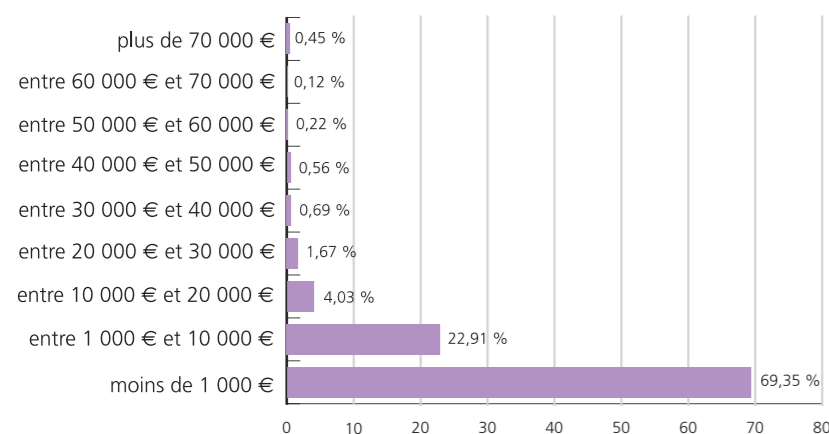
## Présentation des répartitions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 8)

Mode d'exploitation	2004		2005		2005/2004
	€	%	€	%	
télévision	42 311 430	74,7	41 177 402	73,0	-2,68
radiophonie	5 371 542	9,5	5 464 708	9,7	1,73
télévision et radiophonie*	6 708 381	11,8	8 965 550	15,9	33,65
vidéogrammes et phonogrammes	-1 687	0,0	222 446	0,4	ns
support graphique	766 561	1,4	262 253	0,5	-65,79
multimédia	135 833	0,2	29 025	0,1	-78,63
récitation publique	68 984	0,1	109 711	0,2	59,04
INA	160 588	0,3	271	0,0	-99,83
autres exploitations	1 304	0,0	443	0,0	-66,00
remboursement de retenue statutaire	1 135 820	2,0	196 141	0,3	-82,73
<b>total</b>	<b>56 658 757</b>	<b>100</b>	<b>56 427 951</b>	<b>100</b>	<b>-0,41</b>

(\*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellites en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

## Répartition des revenus nets imposables (suivant déclaration annuelle des traitements et salaires) par nombre d'ayants-droit

Ventilation par tranche entre les 17 055 associés bénéficiaires des répartitions effectuées en 2005.



## Solde des droits à répartir au 31 décembre 2005

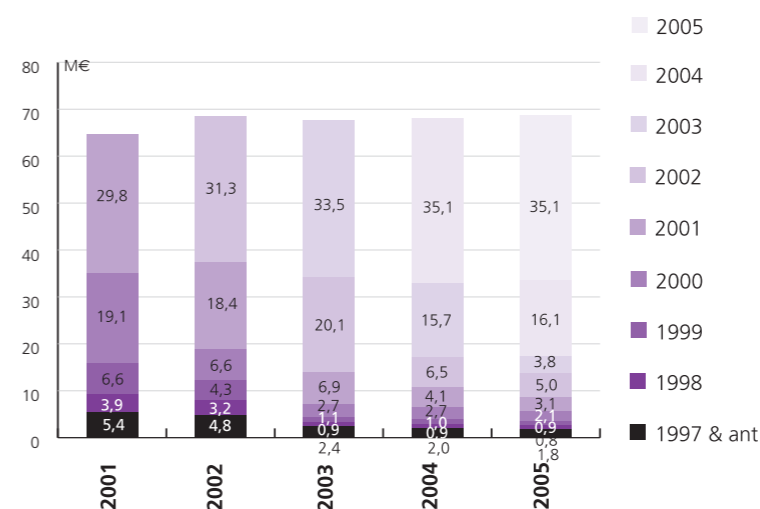
Globalement le solde des droits à répartir (aux auteurs et entre SPRD) passe de 69,5 millions € à 71,5 millions € soit une progression de + 2,9 %. La progression provient essentiellement de retard dans l'affectation des droits 2005 entre sociétés.

Pour les droits à répartir aux auteurs, la Scam a poursuivi ses efforts pour réduire le solde, notamment sur les années les plus anciennes.

Au 31 décembre 2004, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2002 s'élevait à 10,6 millions €. Un an plus tard, au 31 décembre 2005, le montant de ces mêmes droits n'était plus que de 8,6 millions €, soit une diminution de 18 %.

Durant l'année 2006, la société continuera son effort pour réduire le montant des droits restant à répartir pour les années 2003 et antérieures, étant précisé que la société continue de percevoir de nouveaux droits pour ces périodes (régularisations de chaînes existantes ou de nouvelles chaînes).

## Analyse du solde des droits à répartir aux auteurs



Les soldes au 31 décembre 2005 concernent pour plus de 51% les sommes encaissées en 2005 au titre des exploitations 2005. 23% restent à répartir pour les exploitations 2004, 6% aux exploitations 2003 et 7% aux exploitations 2002. Ce solde de l'année 2002 était de 10% au 31/12/2004.

Les soldes restant (13%) pour les années 2001 et antérieures, concernent pour l'essentiel les droits des chaînes thématiques réparties partiellement et les droits de retransmission par câble et satellite associés (54 %), les droits de copie privée (7 %) et 22% pour les chaînes et radios hertziennes qui, pour l'essentiel, concernent des dossiers en attente ou en litige.

Il faut préciser que, pour ces dossiers en attente, nous devons conserver leurs quotes-parts de droits câble, satellite et copie privée

# 3

**Les actions  
culturelles  
et sociales  
de la Scam**

# 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

## Les comptes des activités sociales et culturelles en 2005

Montants en milliers d'Euros

Action sociale (période du 01/01/05 au 31/12/05)

charges d'action sociale		produits d'action sociale	
pensions	547	prélèvements diffuseurs (1,20 %)	462
fonds de solidarité	26	droits assistance journaux	2
		SDRM (Art. 8)	20
		divers	4

déficit imputé sur excédent antérieur -85 -85

Action culturelle (période du 01/01/04 au 31/05/05)

charges d'action culturelle (détail en annexe 1)		produits d'action culturelle	
1 - création d'une œuvre et première fixation		prélèvements sur perceptions 2003/2004 :	
bourse d'aide à la création	510	- télévision	932
		- radio	310
2 - promotion de la création		produits SDRM	6
activités Scam	75	à déduire copie privé Scelf 2004	-9
soutien des festivals	272	irrémunérables années antérieures à 1993	544
prix	144	irrémunérables années 1993	91
autres	179		

3 - diffusion de l'information sur la création 52

4 - soutien à la formation des auteurs 0

excédent au 31/05/2005 642 642

Rappel : Afin d'éviter l'organisation et le coût d'assemblées générales répétées, le budget de l'action culturelle est présenté en terme d'année sociale du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai. Ce changement est intervenu pour le budget 2005/2006 dont les comptes feront l'objet du prochain rapport d'activité. En conséquence, l'année de changement est présentée sur 17 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 mai 2005.

## 3 L'action culturelle

L'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de répartition des droits de consacrer 25% du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. À ces sommes viennent s'ajouter les droits de plus de dix ans n'ayant pu être répartis. La Scam valorise, dans l'accomplissement de cette obligation, l'ensemble de son répertoire composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel et des répertoires sonore, écrit, multimédia, images fixes. La Scam, du 01/01/2004 au 31/05/2005 (période de 17 mois), a affecté la somme de 1 232 395 euros à l'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres.

## L'aide à la création

Une dotation de 510 000€ a été consacrée entre janvier 2004 et mai 2005 à l'ensemble des aides à l'écriture, baptisée à la Scam, « Brouillon d'un rêve ». Cette aide représente près de 42% du budget de l'action culturelle. Respectant au plus près la volonté du législateur (loi de 1985), le conseil d'administration de la Scam entend continuer de mener avec force, une politique de soutien financier et moral envers un nombre toujours croissant de projets dans les différents collèges statutaires, en veillant à une parfaite équité entre tous les auteurs. Ces soutiens, délivrés par des jurys composés exclusivement d'auteurs, renouvelés chaque année, favorisent des projets ambitieux et personnels, en les accompagnant vers les espaces de diffusion : télévision, salles de cinéma, radio, numérique, édition et institutionnel.

Depuis treize ans, la bourse d'écriture filmique aide directement des auteurs de documentaires de création ou essais. Cette dotation a, depuis son origine, encouragé 400 projets. Son bilan est positif puisque 50% des films ont été terminés et deux tiers d'entre eux exploités par des télédiffuseurs ou dans les salles. Le montant de la bourse, non cumulable avec l'aide à l'écriture du CNC, varie de 4 600 à 6 000€ par projet. Sur cette période, 67 bourses ont été accordées.

## Activités Scam

Depuis la création des *Mardis de la Scam* en 1989 par Charles Brabant, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou « hors les murs », à Paris, en région et, souvent, dans le cadre des festivals dont elle est partenaire.

Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, photographiques contemporaines sont présentées en alternance avec des œuvres du patrimoine (*Les Yeux et la Mémoire*) dans un dialogue de générations d'auteurs, afin de favoriser la découverte de différents styles d'écriture.

Tout au long de l'année 2005, à Vélasquez, les auteurs ont présenté leurs films, réalisés grâce à l'aide à l'écriture de la Scam *Brouillon d'un rêve* (deux fois par mois). Une carte blanche fut offerte à l'Agence du Court Métrage ainsi qu'à l'Association Gulliver et aux Ateliers de Création Radiophonique (ACR)... À l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de son émission *Des Papous dans la tête*, un bel hommage fut rendu à Bertrand Jérôme.

Proposée par la commission du répertoire sonore (en collaboration avec l'Ina et Radio France), une Nuit de la Radio fut offerte à Vélasquez, sur le thème *J'entends des voix* (Voix des ondes et Traces de Voix), nuit reprise au cœur de l'été, à Lussas, dans le cadre des États généraux du film documentaire. L'image fixe fut brillamment représentée à Vélasquez grâce à deux expositions des photographies de Marc Le Mené et de Martin Kollar, tous deux lauréats du Prix Scam Roger Pic.

## Le soutien des festivals

Partenaire depuis de nombreuses années des principaux festivals de documentaires en France (Fipa, États généraux du film documentaire à Lussas, Cinéma du réel, Documentaire sur Grand Écran, les e.magiciens, le Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand), la Scam aide aussi des initiatives qui valorisent le documentaire sur des périodes plus longues : ainsi, Documentaire sur grand écran, Le Mois du film documentaire (présentant les œuvres de télévision au sein des bibliothèques et du réseau culturel).

Depuis peu, la Scam soutient un jeune festival de radio : Longueur d'ondes à Brest.

Au sein de plusieurs de ces festivals, la Scam programme des œuvres et propose rencontres et débats : une soirée autour du film *Edvard Munch, la danse de la vie* de Peter Watkins (lauréat du Grand prix pour l'ensemble de l'œuvre 2005), organisée au FID de Marseille, a réuni de nombreux auteurs et plasticiens enthousiastes. Une journée littéraire et audiovisuelle autour du Prix Joseph Kessel attribué à Anne Vallaeys pour son livre *Médecins sans frontières, la biographie* et du film de Jacques Rutmann, *Jeff le lion, un cœur pur*, fut organisée au Festival Étonnants Voyageurs...

Au Fipa, pour la première fois, la Scam a lancé l'opération *Coup de Pouce* : animée par les membres du jury *Brouillon d'un rêve*, cette rencontre des auteurs avec des diffuseurs et des producteurs, amplifie, prolonge l'aide à la création et donne à plusieurs œuvres une meilleure chance d'exister.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique destinée aux « voyages d'auteurs », la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes afin de présenter leurs films dans les plus grands et les plus petits festivals, médiathèques, cinémas... Citons Comptoir du doc, le Figra, De l'Encre à l'écran, Champ-Contrechamp, le Festival du Creusot, le Festival international du documentaire de Marseille, Résistances, le Festival international du cinéma de Montpellier, le Festival international du film ornithologique de Ménégoût, les Escales documentaires, les Écrans documentaires, Traces de vies, le Festival international du film d'histoire de Pessac etc... Le conseil d'administration a souhaité également soutenir des associations professionnelles et culturelles, actives dans toutes les régions de France, parmi lesquelles Vidéo Les Beaux Jours, Doc'Ouest, Périphérie et Addoc.

### Les prix annuels

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres les plus réussies dans chaque répertoire (sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr) tous les noms des lauréats). Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet à de jeunes auteurs de gagner en notoriété et pour des auteurs confirmés d'être consacrés au terme d'une carrière.

### Les Étoiles

Cette initiative vise à récompenser une trentaine d'œuvres télédiffusées pour la première fois dans l'année parmi tous les genres audiovisuels (documentaires, grands reportages, reportages, séries, nouvelles technologies, films institutionnels). Un groupe de travail Étoiles composé d'auteurs de la commission du répertoire audiovisuel de la Scam, constitués en binômes, présélectionne chaque mois les œuvres déposées par les candidats. Compte tenu du lancement des Étoiles en milieu d'année, la période de diffusion permettant de répondre à l'appel à candidatures 2005, adressé aux 12 000 auteurs membres audiovisuels, a été exceptionnellement limitée à 7 mois c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2005. Couvrant ainsi une demi année, seules 15 Étoiles ont été remises le 15 mai 2006 à l'occasion des 25 ans de la Scam. Les Étoiles attribuées chaque année apporteront aux auteurs distingués non seulement une aide financière pour poursuivre leur travail mais également une reconnaissance, une visibilité dans une profession qui en manque aujourd'hui.

### L'aide à l'édition

Soucieuse de participer à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, la Scam soutient l'édition d'œuvres sonores et écrites à travers des partenariats divers : éditions de coffrets « *Raymond Queneau* » et « *Jean Renoir* » dans la collection Les Grandes Heures Ina/Radio France, « *Daniel Arasse, histoires de peintures* » (avec les éditions Denoël), « *Sartre, autoportrait à 70 ans* » (avec les éditions Gallimard) « *Le Phare des Roches Douvres* » de Yann Paranthoën (Oui dire) et l'édition française d'un essai de Rudolf Arnheim « *Radio* » (avec les éditions Van Dieren).

### En Belgique

L'action culturelle a été particulièrement fertile en innovation durant l'année 2005 et a conduit le Comité belge à développer et cibler sa politique culturelle.

Dans le cadre des bourses aux auteurs, elle a été à l'initiative de l'opération *Coup de pouce* au Fipa, où avec la Scam France, six auteurs belges et français ont pu présenter leurs projets devant des auteurs, producteurs et diffuseurs.

Des bourses de voyage ont été données aux auteurs de documentaires pour se rendre dans des festivals internationaux, aux auteurs Littérature Jeunesse pour le Salon du Livre de Bologne, ainsi qu'aux auteurs de BD pour le Festival d'Angoulême.

Dans l'aide à la création, la Scam a attribué des bourses dans les différents répertoires : sous-titrage de documentaires, relecture de manuscrits, *coaching* pour les auteurs de BD, et dans le domaine de la radio elle participe au « Fonds de relance de la création sur les ondes de la RTBF » en mettant à disposition une somme spécifique pour la création de documentaires radiophoniques.

Le soutien aux Festivals a été développé. Nouveaux prix attribués au Festival Henri Storck, à Het Grote Ongeduld, rassemblant les films documentaires de fin d'études de toutes les écoles de cinéma de Belgique, et au cours duquel une large information sur la Scam a été donnée. Les prix au Festival Anima 2005, et Leuven Kort ont été maintenus.

Nouvelle initiative dans la promotion des œuvres du répertoire, depuis septembre les *Mardis du documentaire* programment au Théâtre Mercelis à Bruxelles les films en présence de l'auteur, suivis d'un débat et d'un pot convivial.

Enfin, la Scam a décerné ses prix annuels : Prix du documentaire audiovisuel, *Le goût du Koumitz*, Xavier Christiaens - Prix du documentaire radiophonique *Écoute*, Sylvie De Roeck - Prix littéraire pour l'ensemble de son œuvre à Werber Lambersy - Prix littérature et illustration jeunesse pour l'ensemble de son œuvre à Kitty Crowther.

## 3 L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

- un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration.

En 2005, la Scam a aidé 17 auteurs pour un montant de 26 300 €, soit une moyenne de 1 547 €. Le nombre de bénéficiaires est sensiblement le même qu'en 2004.

- le versement d'une pension aux auteurs.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir 3 conditions :

- être membre de la Scam depuis au moins 20 ans
- être âgé de plus de 65 ans.
- enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183 €.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183 € ni supérieur à 3 659 €.

En 2005, la Scam a versé 547 094 € au titre de la pension à 521 bénéficiaires (+ 20 %). Le montant moyen versé est de 1 050 €.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2005, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 5 500 € à trois membres de la société.

# 4

## **Les actions professionnelles**

## 4 Les actions professionnelles

### Actions en faveur du droit d'auteur

#### L'évolution du contexte international

La **convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** a été adoptée à la quasi unanimité en octobre lors de la 33<sup>ème</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO. Ce vote exceptionnellement favorable n'a pu intervenir que parce que l'initiative franco-canadienne a été portée par une très forte mobilisation des créateurs, relayée par le réseau des sociétés nationales de gestion collective à l'origine de nombreuses Coalitions actives sur tous les continents. La diversité culturelle joue désormais à jeu égal avec les grands principes internationaux que sont le libre échange ou la liberté d'expression. Encore la Convention doit-elle être ratifiée par suffisamment d'États pour entrer en vigueur et surtout acquérir rapidement toute sa légitimité et son efficacité dans les négociations internationales. La vigilance reste de mise.

La Commission européenne a adopté le 12 octobre dernier **une recommandation sur la gestion collective transfrontalière du droit d'auteur** qui risque d'ébranler sérieusement les sociétés d'auteurs et de faire de la défense de la diversité culturelle un mot creux. Pour l'instant focalisée sur la musique en ligne, la recommandation repose sur l'idée que le droit d'auteur tel que mis en œuvre par les sociétés de gestion collective constituerait un frein au développement d'offres légales européennes. Très à l'écoute des utilisateurs d'œuvres protégées, la Commission favorise la mise en concurrence de ces sociétés, afin que les utilisateurs potentiels puissent choisir la « meilleure offre » possible, où que ce soit dans l'espace communautaire, dont on sait combien il est peu homogène à tous points de vue. Les sociétés d'auteurs réunies dans le cadre du GESAC - dont la Scam, qui sait que l'audiovisuel sera bientôt concerné à son tour - s'emploient à relever le défi pour contrer l'adoption d'une directive contraignante qui leur serait imposée, en élaborant un nouveau système d'accords intersociaux permettant de proposer des licences paneuropéennes à des conditions compatibles avec la sauvegarde des intérêts des auteurs et la promotion de la diversité.

Dans le même esprit et malgré la campagne de sensibilisation du GESAC et des sociétés d'auteurs, l'activité de gestion collective des droits est à ce jour maintenue – du moins le secteur audiovisuel en est-il sorti- dans le champ de la « **directive Bolkenstein** » sur les services qui a poursuivi plus discrètement son cheminement, amendée sur certains de ses aspects les plus ouvertement contestés, puisqu'elle n'impose pas la législation du pays d'accueil, mais fidèle pour l'essentiel à son inspiration libérale, puisqu'elle n'impose pas de pays d'accueil. Le Conseil aura le mot de la fin dans les prochains mois.

Travaillée par les industriels du logiciel et les fabricants d'appareils d'enregistrement et supports vierges, la Commission se penche aussi sur le système de **remunération pour copie privée**, dans l'idée de l'abolir au profit des DRMs (outils logiciels de gestion des droits numériques). Or cette technologie est balbutiante et son usage très peu développé, si bien qu'il est grossièrement erroné de prétendre qu'à ce stade la rémunération pour copie privée, qui garantit aux auteurs une juste compensation pour la copie privée de leurs œuvres par le public, constituerait une « double taxation » entravant l'essor du marché en ligne européen.

#### La mobilisation des sociétés d'auteurs audiovisuelles au sein de la Cisac

La fin 2005 a été marquée, dans le domaine de la gestion collective des œuvres audiovisuelles, par la cession de la base IDA (International Database Audiovisual) à la CISAC, qui devrait marquer une étape décisive dans l'administration de ce répertoire, en le faisant bénéficier de l'expérience accumulée par les sociétés musicales, du savoir-faire et des moyens de tous ordres désormais partagés (y compris la veille technologique). La Scam fait partie d'un groupe de travail chargé d'arrêter les priorités stratégiques pour le secteur, à l'horizon des cinq/dix années à venir.

Les méthodes de travail sont appelées à évoluer radicalement, ce qui passera par l'utilisation systématique de l'identifiant audiovisuel ISAN, à la dissémination duquel les sociétés de gestion collective œuvrent, en en faisant la promotion auprès des producteurs et diffuseurs et en préparant son intégration dans leurs traitements internes et dans leurs échanges de documentation. L'Agence française, dont la Scam est l'un des fondateurs, fonctionne depuis décembre 2005 tandis que de nouvelles agences sont en cours de constitution à travers le monde, sept à ce jour. La désignation récente de Microsoft comme agence américaine ainsi que l'arrivée imminente d'une norme complémentaire permettant l'identification des versions de l'œuvre diffusée devraient accélérer la généralisation de la norme.

#### Les enjeux nationaux

Au plan législatif, et sans minimiser d'autres textes majeurs comme la Loi sur la confiance dans l'économie numérique, le temps fort a été sans conteste celui du vote de la « loi DADVSI » : ajournée depuis 2001, la loi transposant la directive communautaire sur l'harmonisation du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information a joué les prolongations, pour n'être votée qu'au printemps dans une version finalement conforme dans ses grandes lignes aux intérêts des auteurs, après, là encore, une mobilisation salutaire de nombreux créateurs. La Scam s'est fortement impliquée dans les Assises de la création salariée, a négocié avec les autres professionnels concernés un accord avec l'Éducation nationale qui a barré la voie à une exception de plus et, enfin, a élaboré à l'intention des parlementaires une brochure les alertant de manière très pratique sur les véritables enjeux du débat pour les auteurs et la création. Le pire a ainsi pu être évité, le spectre d'une légalisation des échanges d'œuvres sur le réseau par partage de fichiers (P2P) est écarté et la rémunération pour copie privée est pour l'instant préservée.

En tout cas, l'avènement du numérique a clairement ouvert de nouvelles perspectives aux ennemis du droit d'auteur à la française ; le défendre doit redevenir le combat de tous les jours et de chacun. C'est d'ailleurs pour décrypter les grandes tendances qui se dessinent dans le paysage des usages numériques culturels que le ministre de la culture a installé l'**observatoire des usages numériques** rassemblant les professionnels des filières culturelles et des secteurs des technologies de l'information ainsi que les représentants des consommateurs. La Scam participe à ses travaux.

# Les négociations avec les utilisateurs du répertoire à l'heure du numérique

## 1/ Le cadre général

L'irruption massive des techniques numériques de traitement de l'information et de la communication est désormais une réalité incontournable. Nous avons déjà une idée du pire avec l'explosion planétaire du piratage, mais le meilleur est peut-être aussi à portée : une nouvelle appétence pour les savoirs et la création que susciteraient l'extraordinaire potentiel d'exposition des œuvres et l'émergence d'écritures et de formats novateurs, tandis que leur circulation serait maîtrisée par l'usage d'identifiants internationalement reconnus, réinscrivant les ayants droit dans le circuit de cette économie en pleine mutation... C'est dans ce contexte que la Scam s'inscrit lorsque, aux côtés des autres sociétés présentes sur le terrain de la gestion collective, elle négocie des contrats généraux par lesquels elle autorise l'exploitation de son répertoire.

Toute une déclinaison de modèles contractuels s'ébauche progressivement pour faire face à la diversification incessante des modes d'exploitation, qui s'ajuste et s'affine au fil de la confrontation avec nos interlocuteurs, dont beaucoup sont étrangers au monde de la propriété intellectuelle et de la création, ce qui nécessite le déploiement d'une pédagogie assidue.

Le « simulcast » de programmes radio/télédiffusés n'est plus une nouveauté. Dupliquant exactement la programmation du media « classique » qu'il transporte via l'Internet ou l'ADSL jusqu'à des terminaux mobiles éventuellement, il ne se distingue pas en termes de rémunération du règlement des droits dus au titre de la diffusion primaire du programme considéré. Des avenants viennent progressivement formaliser l'autorisation correspondante.

Quant aux « sites vitrine » des médias (d'autres sites existent, d'entreprises ou de particuliers, dont Sesam est l'interlocuteur direct), ils visent à présenter et promouvoir leur activité, offrir une gamme de services associés (chats, forums...), pour lesquels la diffusion d'œuvres n'était a priori pas l'objectif premier, encore quelle tende à le devenir. Cette exploitation donne lieu à des contrats pour l'écoute et la visualisation en flux continu, la pré-écoute et la pré-visualisation d'œuvres, à l'exclusion de tout téléchargement et actes dérivés. Le constat de la variété des sites (du portail très généraliste au site d'enrichissement de la programmation hertzienne) a conduit à proposer des conditions financières alternatives au choix du contractant : pourcentage fixe des recettes publicitaires ou pourcentage nettement plus élevé sur ces mêmes recettes, au prorata des pages vues par mois comportant des œuvres des répertoires. Des redevances minimales ajustables sont systématiquement stipulées, tant l'économie de ces médias est souvent encore précaire. Des contrats ont été signés avec plusieurs portails ; les pourparlers sont bien avancés avec les principaux radio/télédiffuseurs publics et privés (France Télévision, Radio France, RFI, TF1, M6, Arte...) et d'autres encore.

Les « webradios » ou radios en ligne (l'équivalent se rencontre en audiovisuel) ayant leur programmation propre accessible à partir du site se sont affirmées après quelques insuccès et depuis fin 2004, Radio France exploite deux programmes dans lesquels le répertoire de la Scam est abondamment représenté : **les chemins de la connaissance** et **les sentiers de la création**. Les négociations sont en voie de finalisation selon les mêmes principes.

Avec l'avènement de la TNT, télévision numérique terrestre, qui depuis mars 2004 pour les chaînes gratuites et septembre pour les payantes permet la réception des chaînes nationales, de chaînes déjà diffusées par câble et satellite voire de nouvelles chaînes et devrait couvrir progressivement l'ensemble du territoire, s'est ouvert un autre cycle de négociations : avenants pour les chaînes préexistantes, nouveaux contrats généraux de représentation pour les autres.

La technologie de l'ADSL - qui permet d'accroître les capacités de transmission des lignes téléphoniques afin que les données numérisées transitent beaucoup plus rapidement - a permis que le marché de la télévision par ADSL se constitue au cœur des villes comme un marché complémentaire du câble et du satellite et offre de nouvelles opportunités aux télévisions de proximité. La diffusion par ADSL est assujettie au paiement par l'opérateur d'un pourcentage des recettes d'abonnement/prix des options payantes souscrites/ou de toutes autres recettes en relation avec l'offre d'œuvres protégées de nos répertoires. Des contrats ou avenants ont été signés ou sont en voie de l'être avec Free, TPSL, Canal Sat DSL ...

Nouvelles normes de compression, bande passante plus large, débits plus élevés... Que l'on considère la ligne téléphonique ADSL ou les réseaux de téléphonie mobile de 3ème génération (UMTS), en attendant mieux - les innovations se bousculent, mettant le public en mesure d'écouter/visualiser à la demande, voire de télécharger les œuvres, gratuitement, sur abonnement ou à l'unité. Assimilables à des locations ou des ventes dématérialisées, probablement substituables à l'édition vidéo dans un avenir proche, la VOD (vidéo à la demande) et ses formules dérivées font l'objet de conditions spécifiques. L'INA a été le premier exploitant important à signer aux conditions demandées par les sociétés d'auteurs pour le regroupement de leurs répertoires, selon un pourcentage du prix total HT payé par le consommateur et un minimum garanti unitaire en tout état de cause. D'autres contrats plurirépertoires sont en discussion, notamment avec MaLigneTV ou La Banque Audiovisuelle, centrée sur la distribution de notre répertoire.

Dernière tendance en date : l'explosion des usages nomades, avec le développement des services vidéo et de télévision sur des terminaux mobiles et portables (« téléphonie mobile »), selon des technologies très évolutives : les premiers bouquets de TV mobile, apparus au printemps 2004 chez Orange et Bouygues Télécom, ont reçu une formidable impulsion, à peine quelques mois plus tard, avec la sortie des premiers réseaux cellulaires 3G ; mais on vient d'annoncer que les réseaux broadcast pourraient rapidement détrôner les réseaux de télécommunication... Toutes sortes d'usages sont ici envisageables, de la réception des programmes TV en streaming sur un écran portable faisant office de deuxième poste, en passant par l'écran du téléphone mobile utilisé de manière transitoire dans l'attente d'avoir sous la main un écran plus adapté, au mobile passe-temps ou utilitaire par lequel le consommateur accède à une gamme de contenus spécifiques (clips vidéo, guides touristiques audio ou vidéo)... Toujours est-il qu'une vaste offre de vidéo en téléchargement est désormais disponible, avec autant de négociations à la clé...

Le podcasting ou baladodiffusion, grâce à une technologie multimédia utilisant le fil RSS, s'impose déjà comme un moyen original de diffusion des fichiers sonores ou vidéo sur internet : la diffusion n'est pas gérée par un mécanisme centralisé envoyant un flux (« push ») vers les consommateurs, ce sont au contraire ces derniers qui vont chercher (« pull ») les fichiers et créent leurs propres listes de lecture à partir des multiples sources qu'ils choisissent à discrétion. Le téléchargement des programmes disponibles pour cet accès est automatique, dès souscription, sur baladeur numérique (tel l'Ipod d'Apple) mais aussi sur le disque dur d'un ordinateur personnel, en vue d'une écoute/visualisation ultérieure le cas échéant. Nombre de nos interlocuteurs demandent une extension des autorisations dont ils disposent afin de couvrir ce mode prometteur d'exploitation. La formule est certainement appelée à se généraliser parmi les distributeurs de contenus (films, jeux...).

C'est par approches successives que vont se mettre en place les concepts, outils et mécanismes adaptés à l'exploitation des œuvres dans la Société de l'Information, d'une manière qui soit vraiment satisfaisante pour les auteurs et leurs sociétés. L'instrument en est la généralisation à terme des identifiants dans les traitements internes, les échanges entre sociétés et avec les utilisateurs des répertoires. À cet égard, la Scam, répétons-le, loin de faire cavalier seul met à profit les synergies et la mutualisation des réflexions s'opérant dans la CISAC et au GESAC.

## 2/ Des accords emblématiques

- Le second avenant au protocole d'accord liant les sociétés d'auteurs à l'INA a été signé en juillet 2005 et produira pleinement ses effets courant 2006. Il ouvre les fonds d'archives de l'Institut aux modes d'exploitation les plus modernes, que l'initiateur en soit l'INA lui-même ou des tiers contractants, selon des modalités financières et administratives respectueuses de l'intérêt des auteurs. En particulier, sous la pression insistante de la Scam, l'INA concentre ses efforts sur la qualité et le rythme de la documentation fournie. Nos équipes travaillent ensemble à l'édification d'un système d'échanges enfin approprié à notre répertoire et qui hâtera la procédure de répartition.

- SEV : La SDRM, en charge pour le compte de la Scam des droits de reproduction mécanique des œuvres de son répertoire, a signé le 12 juillet 2005 un protocole d'accord avec le SEV (syndicat de l'édition vidéographique) dont plusieurs grands éditeurs sont adhérents (Arte vidéo, France Télévision Distribution, MK2, TF1 édition, etc.). Ce protocole, entré en vigueur le 1er avril 2005, détermine la rémunération qui sera versée à la Scam en contrepartie de son autorisation d'éditer à titre principal une ou plusieurs œuvres de son répertoire sur un support vidéographique (VHS ou DVD).

## 4 Actions en faveur de la relation avec les auteurs

### L'information pratique

L'information à communiquer aux auteurs est de plus en plus importante, la pagination de La Lettre de la Scam a donc été augmentée et sa maquette refaite. Quatre numéros ont été publiés cette année. La Scam a également enrichi les fiches juridiques qui accompagnent cette Lettre, en traitant de nouveaux thèmes : le droit moral, la gestion des droits vidéo, le calcul des droits d'auteur par la Scam.

Poursuivant son développement, Zoom, la lettre mensuelle électronique, a franchi le cap des mille abonnés. Pour recevoir Zoom gratuitement chaque mois par courriel, il faut s'abonner en ligne sur [www.scam.fr](http://www.scam.fr), rubrique actualité > newsletter. Zoom, la lettre électronique, est complémentaire de la Lettre de la Scam ; Zoom propose l'actualité immédiate de la société (communiqués, invitations aux soirées de la Scam, invitations au Salon du livre, appels à candidature...).

## La formation des auteurs

Partant du postulat qu'un auteur mieux informé est un auteur plus apte à défendre ses intérêts, le service juridique de la Scam a mis en place, en février 2005, « Les ateliers du droit d'auteur », deux ateliers de formation destinés aux auteurs. Le premier traitait de la protection de l'œuvre et du contrat, le deuxième abordait les aspects fiscaux et sociaux du statut de l'auteur. Ces ateliers ont été renouvelés en 2006 et la Scam étudie la possibilité d'augmenter leur fréquence. Le service juridique est aussi présent dans les festivals et participe à des stages au sein de La Fémis, d'Addoc et de la DRAC.

## La mise en place d'un service Relations Auteurs

Le pôle Relations Auteurs, dont la mise en place s'est réalisée progressivement tout au long de l'année 2005, offre tant aux auteurs membres de la Scam qu'aux auteurs non membres un véritable service d'information, d'orientation et de conseil, dont la qualité est aujourd'hui reconnue. Il tient un rôle important d'information, entre autres, pour aider les auteurs à remplir les nouveaux bulletins de déclaration des œuvres, et apporte des éléments de réponse aux questions que le nouveau mode de répartition (NMR) mis en place à compter du 1er janvier 2006 pourrait susciter. Par ses actions envers les auteurs non membres ayant co-déclaré des œuvres, le pôle Relations Auteurs permet d'améliorer sensiblement les délais de versement des droits acquis par ces auteurs. Sa mission qui consiste également à assurer une veille des nouveaux vecteurs de diffusion, a permis de réaliser des études détaillées afin de justifier de la présence de notre répertoire et a apporté des éléments techniques nécessaires à la conclusion de nouveaux accords avec ces diffuseurs.

## Maintenir le dialogue

La Scam a organisé des rencontres dans plusieurs villes : Biarritz, Bordeaux, Lille, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg. Ces rendez-vous ont permis aux auteurs de débattre du projet de réforme du barème, mais également d'exposer leurs attentes de la Scam.

## Faciliter la vie professionnelle des auteurs : une salle de projection à disposition

L'une des premières réalisations souhaitées par le conseil d'administration lors de l'installation Avenue Vélasquez, a été la création d'une salle de projection de haute qualité technique où les auteurs pourraient présenter leurs œuvres pour une somme symbolique. Aujourd'hui le succès de la salle n'est plus à démontrer, il faut malheureusement compter un délai de deux mois pour obtenir une date. Pour 100 euros, la Scam met à disposition des membres une salle d'une centaine de places, un régisseur et 300 cartons d'invitation. En 2005, une centaine de projections et/ou réunions ont été organisées par les auteurs dans leur maison.

# 5

## La gestion de la Scam

- un excédent de gestion de 114 161 euros
- des charges propres à l'exercice en diminution de 3 %
- un taux du coût de gestion en baisse de 5,5 %

# 5 La gestion de la Scam

## Le coût net de la gestion en 2005

### Tableau du rapport des prélèvements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2005	Au 31/12/2004	%
charges brutes de l'exercice	10 577 052	10 401 512	1,7 %
à déduire			
- charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-492 416		
- valeur nette comptable des actifs cédés			
charges propres à l'exercice	10 084 636	10 401 512	-3,0 %
- quote part des frais de fonctionnement de l'action culturelle	0	0	
charges nettes	10 084 636	10 401 512	-3,0 %
à déduire			
- ressources financières	-2 065 301	-2 025 270	2,0 %
solde des charges nettes des ressources financières	8 019 335	8 376 242	-4,3 %
à déduire			
- ressources diverses	-284 533	-420 489	-32,3 %
à ajouter			
+ résultat de l'exercice	114 161	195 284	-41,5 %
<b>prélèvements comptabilisés en produits</b>	<b>7 848 963</b>	<b>8 151 037</b>	<b>-3,7 %</b>
perception de l'exercice	59 498 540	58 405 066	1,9 %
<b>taux du coût de gestion</b>	<b>13,19 %</b>	<b>13,96 %</b>	

L'année 2005 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 114 161,52€. (voir détail des comptes en Annexe 1 pages 2, 3 et 4). Le taux du coût de gestion pour l'année 2005 a diminué (- 0,77 points; - 5,5 %) par rapport à l'année précédente du fait de l'augmentation des perceptions et de la diminution des charges propres à l'exercice.

L'ensemble des charges d'exploitation a diminué de 3 %, soit une baisse de près de 8% en trois ans (hors inflation). Seules les charges liées au personnel ont augmenté (+ 3 %). Cette augmentation est principalement due à la progression de la masse salariale du fait des relèvements annuels de salaires accordés par l'entreprise et de l'évolution des effectifs. Les charges sociales liées à cette évolution progressent également. Les charges financières ont baissé de 22 % du fait de la diminution des intérêts de crédit-bail de l'immeuble suite à la renégociation de ce dernier pour en étaler la durée sur sept années supplémentaires.

Les charges exceptionnelles ont fortement augmenté du fait de l'application sur l'exercice des recommandations du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 et n° 2004-05 rendant obligatoire la constitution d'une provision pour engagements au titre des médailles du travail. Cette provision d'un montant de 418 422,48€ fait l'objet d'un commentaire dans l'annexe des comptes de la société au titre des modifications comptables.

Le taux moyen des placements réalisés par la société a été de 2,55 % en 2005. En 2004, ce taux était de 2,19 %. Ce taux est supérieur aux taux courants du marché monétaire (EONIA Capitalisé: 2,112%), traduisant une saine gestion des sommes placées par la société.

La diminution des ressources diverses est essentiellement due à la poursuite de la diminution des remboursements de charges dans le cadre de notre mandat de gestion de la société Repobel en Belgique (- 44 %).

### Retenues statutaires 2005

#### Audiovisuel

chaînes de télévision	
diffusion hertziennes, par câble et par satellite	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des vidéogrammes	3 %

#### Sonore

radios	13 %
copie privée	13 %
autres	
droits de représentation et de reproduction à l'occasion des échanges internationaux	10 %
droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques à des fins culturelles (INA)	10 %
droits d'exploitation pour les œuvres radiophoniques et ventes (INA ou autres diffuseurs)	10 %
droits de reproduction des phonogrammes	3 %
primes d'inédit	3 %
conventions individuelles	3 %

#### Écrit

droit de reproduction presse	12 %
droits de récitation publique	5 %
droits de reprographie (photocopie)	3 %
droits d'édition et de traduction	3 %

#### Multimédia

droits de reproduction et de représentation d'œuvres journalistiques *	9,5 %
droits de reproduction sites web	5 %
droits de reproduction cédérom	5 %

\* sur supports et réseaux multimédias

### Retenues des sociétés d'auteurs avant reversement à la Scam (\*)

(\*) Aucune retenue n'est pratiquée sur les contrats généraux communs.

#### SACD

exploitation télévisuelle	
copie privée	7 %
œuvres littéraires adaptées	7 % et/ou 11 %
représentation publique	
récitations et lectures publiques	9 % ou 13 %

#### SACEM

exploitation radiophonique	
récepteurs publics radio	19,50 %
exploitation télévisuelle	
récepteurs publics télévision	19,50 %

#### SDRM

exploitation multimédia	
frais sur les encaissements sites web et cédérom	3 %
exploitation radiophonique	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
prélèvements sur les radios locales privées	19 %
exploitation télévisuelle	
frais copie privée Sorecop et Copie France	0,5 %
prélèvements sur les échanges internationaux	5 %
frais sur les encaissements part DRM	3 %
exploitation vidéographique et phonographique	
frais sur les encaissements copie privée et vidéo	9,37 %
frais sur les encaissements copie privée et phono	12,37 %

## 5 Scam Belgique

L'année 2005 fut une année de travail intensif. Une année marquée une fois encore par les à-coups des perceptions et des répartitions en Belgique. Ainsi, aux importants arriérés du câble perçus en 2004, ont succédé en 2005 des arriérés, un peu moins importants, de copie privée et de reprographie.

### 1/ Sur le plan des perceptions - encaissements - répartitions - adhésions

L'audiovisuel primaire, câble et copie privée, totalise 2 129 695€ de perceptions en 2005, dont 80 982€ perçus en commun avec la SACD.

En reprographie, la somme de 1 663 333€ a été perçue, en commun avec la SACD.

Au total, les encaissements de la Scam en Belgique pour l'année 2005 s'élèvent à 3 793 037€ contre 4 017 663€ en 2004 (- 5,6 %).

La somme de 1 047 178€ a été répartie aux auteurs au cours de l'année 2005 contre 1 332 583€ en 2004.

La délégation belge de la Scam comptabilise 103 nouvelles adhésions en 2005

### 2/ Sur le plan externe

#### a/ Reprographie

Reprobel a perçu au cours de l'année 2005 près de 22,56 M€ contre 15,85 M€ en 2004. Ces sommes seront réparties au sein du Collège des sociétés d'auteurs au cours de l'année 2006.

#### b/ Renouvellement des contrats – télévision et nouveaux médias

Le renouvellement de plusieurs accords avec les chaînes de télévision, en négociation parfois depuis plusieurs années, fut la priorité des activités 2005 avec notre réorganisation interne.

De nombreux contrats Télévision ont été finalisés en 2005. Le principal est celui passé avec la RTBF (chaîne publique belge francophone) qui accorde à la Scam un important complément pour l'année 2005- qui sera perçu en 2006 - vu la diffusion considérable (plus de 700 heures) d'œuvres de notre répertoire.

D'autres négociations ont pu aboutir au cours de l'année 2005, telle que Be TV, VT4, RTL TVI. D'autre part, le contrat avec le groupe AB télévision de Claude Berda a été adapté pour accueillir sa nouvelle chaîne, ce qui a permis le règlement de l'ensemble des arriérés. Avec VTM, les discussions progressent vers un accord très satisfaisant.

D'importantes négociations ont été menées avec les nouveaux opérateurs tels que Belgacom, Telenet, Coditel et devraient se conclure avant l'été.

Par ailleurs, la Scam souhaitant s'adapter très vite aux nouveaux médias, a d'ores et déjà conclu, début 2006 une convention avec l'opérateur de téléphonie mobile Proximus. Cette politique vers les nouveaux médias se prolongera tout au long de l'année 2006.

### c/ Transposition de la directive européenne relative à la Société de l'information du 22 mai 2001

La Belgique a transposé le 21 mai 2005 la directive européenne relative au droit d'auteur dans la société de l'information. Après une première évaluation, il s'avère que la loi belge sera plus que probablement revue encore dans les prochaines années, essentiellement en ce qui concerne l'exception pour copie privée et les dispositions qui en découlent. La Scam avec une importante délégation a été très présente dans le débat parlementaire.

### 3/ Sur le plan interne

L'année 2005 a vu une accélération des vastes chantiers initiés au cours de l'année 2003.

Dans un contexte de concurrence plus acharnée et plus complexe que jamais, et qui s'exerce encore plus sur la Scam que sur la SACD, l'équipe belge (6 personnes) s'est attachée à améliorer les services proposés et à gérer aux mieux les priorités et attentes des auteurs et des usagers de nos répertoires.

Les principaux chantiers aboutis sont les suivants :

- Consolidation de la nouvelle organisation
- Un nouvel outil de déclaration des œuvres en ligne
- Mise en ligne de la Bibliothèque en Ligne des Auteurs, BELA version II – [www.bela.be](http://www.bela.be)
- Développement des actions vers la Flandre et le Nord de l'Europe ;
- Travail approfondi sur les données de documentation concernant les auteurs et les œuvres, mise en place d'un service documentation;

Les chantiers en cours sont :

- Travail sur l'amélioration et l'accélération des procédures de répartition, priorité absolue du début 2006
- Réflexion sur les nouveaux services à offrir tels que la promotion, les conseils.

### 4/ Comité Belge

Sous l'infatigable présidence de Françoise Wolff avec le concours de Frédéric Young, le Comité a développé une intense activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs des programmes d'action culturelle (notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals). Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont régulièrement organisées.

Le comité a évidemment été très investi dans les projets de réforme de la méthode de répartition. Dès l'automne, il s'est ensuite attaché à réussir la mise en place du NMR.

Notons enfin que Frédéric Young a été à l'origine de la création d'une Interprofessionnelle du Livre de création – ILC, regroupant auteurs/éditeurs littéraires/libraires de qualité (cf. [www.scam.be](http://www.scam.be))

## Les commissions 2005/2006

### Commission du répertoire audiovisuel Membres de droit (de juin 2005 à juin 2006)

Jacques Barsac, Patrick Benquet (président de la commission), Agnès Bert, Charles Brabant, Ange Casta (président de la Scam), Jean-Marie Drot, Claude Lanzmann, Alain de Sédouy, Guy Seligmann, Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin à septembre 2005)** Danièle Alet, Olivier Ballande, Philippe Baron, Thierry Berrod, Pierre Beuchot, Simone Bitton, Jean Brard, Anne Georget, Patrick Jeudy, Jean-Claude Luyat, Bernard Martino, Robert Mugnerot, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Monique Tosello, Serge Viallet. **Membres désignés par le conseil d'administration (de septembre à octobre 2005)** Danièle Alet, Olivier Ballande, Philippe Baron, Pierre Beuchot, Anne Georget, Patrick Jeudy, Jean-Claude Luyat, Bernard Martino, Robert Mugnerot, Karel Prokop, Sylvain Roumette. **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2005 à juin 2006)** Morad Ait-Habbouche, Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Pierre Beuchot, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud (vice-présidente suppléante de la commission), Eric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget, Cécile Iordanoff, Patrick Jeudy (vice-président de la commission), Elisabeth Kapnist, Jenny Keguinier, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat, Marie Mandy, Bernard Martino, Robert Mugnerot, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels.

### Commission du répertoire sonore Membres de droit (de juin 2005 à juin 2006)

Violaine Anger, Kathleen Evin, Martine Kaufmann (présidente de la commission), Marc Voinchet. **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin à octobre 2005)** Christian Clères (vice-président de la commission), Emmanuel Moreau, Carole Pither. **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2005 à juin 2006)** Martine Abat, Christian Clères (vice-président de la commission), Andréa Cohen, Bertrand Jérôme, José-Manuel Lamarque, Emmanuel Laurentin, Emmanuel Moreau, Carole Pither, Stéphane Salzmann, Escarlata Sanchez.

### Commission des œuvres institutionnelles et d'entreprise Membre de droit (de juin 2005 à juin 2006)

André Delacroix (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin à octobre 2005)** Patrice Desenne, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher. **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2005 à juin 2006)** Jean-Louis Burési, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain, Fabienne Le Loher.

### Commission des œuvres électroniques et informatiques Membre de droit (de juin 2005 à juin 2006)

Virginie Guilminot (présidente de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin à octobre 2005)** Eric Bernaud, Christian Boe, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Patrick Cabouat, Axel Clevenot, Stéphane Druais, Lionel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la Commission), Catherine Nyeki, Yvette Ollier, Victoria Poynder, Denys Prache, Guilhem Pratz, Françoise Romand, Stéphane Trois Carrés. **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2005 à juin 2006)** Jean-Jacques Birge, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Axel Clevenot, Laure Delesalle, Stéphane Druais, Lionel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la Commission), Frédérique Mathieu, Catherine Nyeki, Guilhem Pratz, Philippe Rouget, Stéphane Trois Carrés.

### Commission de l'écrit Membres de droit (de juin 2005 à juin 2006)

Jacques Marseille (démissionnaire novembre 2005), Olivier Weber (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin à octobre 2005)** Antoine Perraud, Daniel Picouly (vice-président). **Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2005 à juin 2006)** Alain Dugrand, Michèle Kahn, Pascal Ory, Benoît Peeters (démissionnaire février 2006), Antoine Perraud, Daniel Picouly (vice-président).

### Commission des journalistes Membre de droit (de juin 2005 à juin 2006)

Michel Diard (président de la commission). **Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2005 à juin 2006)** Nathalie Boisson, Olivier Da Lage, Alain Keramoal, Tristan Malle, Patrick de Sagazan, Christian Wendel.

### Commission spéciale

en vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001 **De juin 2005 à juin 2006** Michel Duvernay, Nicolas Gessner, Marc Pavaux, Georges Pessis (président de la commission), Claude Vajda, Jean-René Vivet.

**Scam \***

**France**

5, Avenue Velasquez

75008 Paris

Tél. 01 56 69 58 58

Fax 01 56 69 58 59

communication@scam.fr

www.scam.fr

**Scam \***

**Belgique**

rue du Prince Royal, 87

1050 Bruxelles

Tél. (2) 551 03 20

Fax (2) 551 03 25

infos@scam.be

www.scam.be

**Scam \***

**Canada**

Bureau 202

4446 Boulevard Saint Laurent

Montréal PQ H2W 1Z5

Tél. (514) 738 88 77

Fax (514) 342 46 15

e.schlittler@sympatico.ca

www.scam.ca